

Accord relatif au supplément de Participation GROUPE Massy le 09 mars 2017

Les organisations syndicales sont réunies ce jour afin d'établir un accord relatif au supplément de participation de groupe Carrefour France. Suite à l'accord de participation de groupe France signé le 29 juin 2016 par le SNEC CFE-CGC (et FO) en 2016 la

Réserve Spéciale de Participation s'élève en 2016 à 63 M€.

Il est à noter que sans cette négociation, **la réserve de participation légale** aurait été pour l'ensemble du groupe à

16 M€ soit 25% du montant...

Faisant acte des dispositions de l'article L3324-9 du code du travail, issues de la loi LRFSS 2011 l'entreprise décide unilatéralement d'octroyer en 2017

un supplément de participation de 17 M€.

Ainsi, pour l'exercice 2016, la réserve Spéciale de Participation (RSP) et son supplément s'élèvent à 80 M€ bruts hors forfait social. Cela représente pour chaque salarié environ ;

3% de la rémunération annuelle brute 2016

Ou environ **0,4 mois de salaire**

A partir du 11 mars 2017 et jusqu'au 31 mars 2017 (par écrit) ou jusqu'au 03 avril 2017 à 17 heures (sur internet) vous pourrez choisir le versement ou le placement des sommes perçues dans les FCPE. Attention sans réponse, l'affectation se fera par défaut pour 90 % sur le PEG Carrefour Evolution et 10% sur le PERCO Gestion Pilotée.

La valeur de part sera calculée sur la base des valeurs de part au 28 avril 2017. En cas de versement il sera effectué à partir du 27 avril 2017

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

e-mail : secretariat.cfecgccarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org